

QUESTIONS RÉPONSES À MICHEL MINÉ

Certificat de spécialisation 'Chargé.e de diversité'

Pour présenter le certificat de spécialisation 'Chargé.e de diversité', Michel Miné, professeur du Cnam, titulaire de la chaire Droit du travail et droits de la personne, et les intervenants du certificat ont accepté de répondre à nos questions pour présenter la formation.

A qui s'adresse ce certificat ?

Ce certificat s'adresse :

- aux employeurs (entreprises - privées et publiques / tous secteurs d'activité / toutes tailles / tous statuts juridiques)
- aux services RH (idem)
- aux élus du personnel (idem) ; aux syndicalistes
- aux associations

A l'issue de la formation, quelles sont les compétences que les auditeurs auront acquises ?

Cette formation vous permettra d'obtenir les compétences suivantes :

- Capacité à détecter les **discriminations** - souvent involontaires / souvent cachées / souvent banalisées
- Capacité à se situer dans l'**environnement juridique** (textes et jurisprudence ; acteurs publics et privés ; procédures ; etc.)
- Capacité à mettre en œuvre le **droit** avec ses différents leviers

Quelle place prend la prévention des discriminations et la promotion de l'inclusion dans les entreprises aujourd'hui ?

La question des **discriminations** est devenue une question essentielle dans nos sociétés. Les salariés, notamment les jeunes, y sont très attachés. Les entreprises et l'ensemble des acteurs ont un intérêt à la **prévention des discriminations** et à l'**inclusion** de tous les salariés (raisons humaines, raisons socio-économiques, raisons politiques - cohésion de la Cité).

Vous souhaitez en savoir plus sur les problèmes de discriminations dans l'emploi ?

Retrouvez tout le descriptif du certificat via ce lien : [Certificat de Chargé.e de diversité](#)





12 avril 2022